

REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIAMEY

PROCES –VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mil seize et

Le 17 juin

S'est tenue dans la Salle de Réunion du Tribunal de Commerce de Niamey, la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Magistrats, Juges professionnels, des Juges consulaires et des Greffiers dudit Tribunal, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour ;

ETAIENT PRESENTS

- 1/ MAMAN NAISSA SABIU, Magistrat, juge professionnel, Président du Tribunal de Commerce ;
- 2/ ZAKARIAOU SEIBOU DAOUDA, Magistrat, Juge professionnel ;
- 3 /RABIOU ADAMOU, Magistrat, juge professionnel ;
- 4 /YACOUBA ISSAKA, Magistrat, juge professionnel ;
- 5 /Mme DOUGBEY FATOUMATA DADY, Magistrat, juge professionnel ;
- 6°/ ARAOYE HACINTHE JEAN BAPTISTE, Juge consulaire ;
- 7/ YACOUBOU DAN MARADI, Juge consulaire ;
- 8/NANA AICHATOU ABDOU ISSOUFOU, Juge consulaire ;
- 9/IBBA HAMED IBRAHIM, Juge consulaire ;
- 10/BOUBACAR OUSMANE, Juge consulaire ;



- 11/KANE AMADOU, Juge consulaire ;
- 12/SITA MOUSSA, Greffier en Chef ;
- 13/Mme RAMATA RIBA, Greffière ;
- 14/BOUREIMA SIDDO, Greffier ;
- 15/Mme BEIDOU AWA, Greffière ;
- 16/Mme AMADOU SARATOU ABDOU, Greffière ;
- 17/ Mlle MARIATOU COULIBALY VICTOR, Greffière ;
- 18/Mme OUMAROU ZELIATOU TIBILI, Greffière ;

En ouvrant les travaux de l'Assemblée Générale ordinaire, Monsieur Maman Naissa Sabiou, Président du Tribunal de Commerce de Niamey, Président de l'Assemblée Générale ordinaire, après toutes les salutations et présentations d'usage, a indiqué que la présente session dite de délibération sur le calendrier des audiences de vacation et le calendrier de départ des magistrats en vacances se tient en prélude aux vacances judiciaires 2016 allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016.

Le Président a donné l'ordre du jour qui s'articule autour des points suivants :

- 1- Proposition du Calendrier des audiences de vacation ;
- 2- Proposition des dates de départ des magistrats pour les vacances judiciaires 2015-2016 ;
- 3- Rapport sur les activités du Tribunal de commerce durant les deux mois passés de fonctionnement ;
- 4- Le projet du protocole entre le Tribunal de commerce de Niamey et le Barreau du Niger ;

L'ordre du jour fut discuté, et tous les points inscrits ont été retenus, en dehors du quatrième point qui fera l'objet d'un examen approfondi très prochainement.



2

I. DU CALENDRIER DES AUDIENCES DE VACATION

L'examen de ce premier point a pris beaucoup de temps en raison de sa complexité. Mais enfin un consensus s'est dégagé autour du programme suivant :

Calendrier des audiences de vacation 2016

<u>DATES</u> <u>NATURE</u> <u>DES AUDIENCES</u>	<u>DATES DES</u> <u>2016</u>	<u>AUDIENCES</u> <u>2016</u>	<u>DE VACATION</u> <u>2016</u>
NATURE DES AUDIENCES	JUILLET 2016	AOUT 2016	SEPTEMBRE 2016
CONCILIATION	06 juillet 13 juillet 20 juillet 27 juillet	10 août 17 août 24 août 31 août	07 septembre 14 septembre 21 septembre 28 septembre
REFERES ORDINAIRES	04 juillet 18 juillet	08 août 22 août	05 septembre 19 septembre
CONTENTIEUX	14 juillet 28 juillet	11 août 25 août	08 septembre 22 septembre

II. DES DATES DE DEPART EN CONGE DES MAGISTRATS



Ce point n'intéresse en réalité que les magistrats, juges professionnels a souligné Mr MAMAN NAISSA SABIOU, président la session. Les juges consulaires relèvent chacun en ce qui le concerne d'une entité spécifique, régie par des dispositions bien particulières à celles des magistrats.

Après plusieurs concertations, eu égard au calendrier des audiences de vacations, l'Assemblée Générale a retenu les dates ci-après :

Programme de départ en congé des juges professionnels :

- FATOUMATA DADY, épouse DOUGBE : du 15 Août au 15 septembre 2016 ;
- ISSAKA YACOUBA : du 1^{er} au 15 août 2016 (1^{ère} TRANCHE) et du 15 au 30 septembre 2016 (2^{ème} TRANCHE);
- ZAKARIAOU SEIBOU DAOUDA : du 1^{er} au 30 août 2016 ;
- RABIOU ADAMOU : du 1^{er} au 30 septembre 2016 ;
- MAMAN NAISSA SABIOU : du 15 juillet au 15 août 2016

**III. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DURANT LES DEUX MOIS PASSES DE FONCTIONNEMENT**

Les débats ont été très laborieux sur ce dernier point, car il se rapporte au fonctionnement même du service.

Le président de séance a d'abord donné le bilan exhaustif des activités menées durant ces deux mois de fonctionnement du Tribunal de commerce tel qu'il résulte du rapport de fonctionnement du tribunal au titre du mois de mai 2016 qui a été transmis à Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Ensuite les débats ont été organisés autour de ce bilan et des perspectives de faire encore mieux ont été enregistrées de part et d'autre au niveau des participants.



La question de la réhabilitation du Tribunal a été aussi soulevée ; et l'Assemblée générale est unanime qu'il y a un retard accusé dans la finition des travaux. Cela n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement du Tribunal qui se trouve perturbé, voire même entraver de fois. Il ya lieu à ce niveau d'interpeller le PRACC sur cette situation pour prendre avec l'entreprise en charge desdits travaux toutes les mesures nécessaires pour y remédier.

L'Assemblée Générale a aussi souligné le manque de l'arrêté fixant les indemnités des juges consulaires quand bien même ces derniers sont à leur deuxième mois d'audience ; et en appel à Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux pour voir définitivement réglé cette préoccupation.

La question des badges pour toutes les catégories de personnels animant ce tribunal a été posé ; et pour une bonne et saine organisation du tribunal, l'Assemblée Générale recommande que la question soit prise en compte dans les meilleurs délais.

Les juges consulaires ont a leur tour posé la question spécifique d'une tenue vestimentaire propre à eux, afin de les distinguer des autres usagers du Tribunal. Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, sera saisi de la question pour toute réponse.

L'Assemblée générale a relevé que la situation du personnel a un peu évolué au niveau des Greffiers, mais reste de loin insuffisant. Pour combler le manque d'agents, présentement la juridiction a besoin de :

- un greffier pour l'enrôlement ;
- un greffier pour l'audiencement ;
- un greffier pour les notifications et les recours ;
- un greffier pour suivre toutes les ordonnances de la juridiction du Président ;
- cinq (05) agents de saisies pour toute saisie au niveau des cinq chambres, mais aussi des autres services de la juridiction afin de faciliter non seulement la mise en ligne rapide des décisions et la délivrance des expéditions ;
- un archiviste et un assistant, chargés du classement, de la reprographie, du scannage et de la stratégie de conservation manuelle et numérique de tous les documents et archives de la juridiction ;



- Un ingénieur informaticien et un assistant pour : formation en continue de tout le personnel, l'entretien et la maintenance de tout l'appareillage électronique, le suivi du site web, ainsi que de tout le programme de mise en ligne du Tribunal de commerce et de toutes les publications que le tribunal aura à faire sur son site, des relations du site du Tribunal avec les autres sites similaires de la sous-région, bref tout ce qui concoure à l'amélioration et à l'intégration numérique du Tribunal de commerce de Niamey ;
- deux (02) manœuvres pour la salubrité des locaux, car un seul manœuvres ne saurait suffire vu les multiples endroits et bureaux à traiter ;
- Un planton pour l'acheminement du courrier.

L'assemblée générale a aussi émis l'idée de la création d'une flotte entre les membres du tribunal afin de faciliter la communication et les échanges d'informations.

L'assemblée générale a aussi relevé que le PRAAC, chargé d'assister le Tribunal, traîne beaucoup dans la mise en œuvre de son assistance au Tribunal, par exemple, depuis l'installation du tribunal, aucune formation du personnel n'a été effectuée jusqu'à l'heure, en dehors de celle des juges consulaires. Aussi, il a été recommandé, s'agissant de la formation initiale avec ERSUMA, que celle-ci se fasse pendant les vacances judiciaires allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016, par groupe d'agents, d'autant plus que le calendrier des audiences est moins chargé pour la période concernée.

L'assemblée générale a enfin relevé la difficile question de l'alimentation en gas-oil du groupe électrique du tribunal. En effet depuis un premier ravitaillement en carburant, le PRAAC n'a plus rien fait tout comme le Ministère et le groupe de secours reste finalement inutile car ne jouant plus son rôle. S'agissant de l'augmentation de la capacité du compteur du tribunal, les démarches avec la NIGELEC ont été engagées en vu de trouver des solutions à ce problème qui traîne toujours.



L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance.

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

MAMANE NAISSA SABIU



LE GREFFIER EN CHEF

SITA MOUSSA

